



Conseil économique et social

Distr. générale
29 janvier 1999
Français
Original: anglais

Commission du développement durable

Septième session
19-30 avril 1999

Mise en oeuvre du programme de travail international sur l'éducation, la sensibilisation du public et la formation

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1	3
I. Progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de travail	2-17	3
A. Définition et diffusion de la notion d'éducation au service du développement durable et des principaux messages y afférents.....	2-4	3
B. Examen des politiques nationales en matière d'éducation et réforme des systèmes éducatifs traditionnels	5-10	4
1. Élaboration de politiques et stratégies nationales en matière d'éducation.....	6-8	4
2. Réforme de la formation des enseignants	9	5
3. Réforme de l'enseignement supérieur	10	5
C. Intégration de l'éducation dans les stratégies nationales et les plans d'action en faveur du développement durable.....	11-12	6
D. L'éducation au service de modes de consommation et de production rationnels.....		

	13-14	6
E. Promotion des investissements dans le domaine de l'éducation.....	15	7
F. Définition et diffusion de méthodes novatrices	16	7
G. Sensibilisation du public.....	17	7

II.	Suivi intégré des conférences et conventions des Nations Unies.....	18	8
III.	Questions stratégiques relatives à la mise en oeuvre du programme d'action	19–24	8
IV.	Autres mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture pour faciliter l'exécution du programme de travail.....	25–26	9
Annexe			
	Programme de travail de la Commission du développement durable : éducation, sensibilisation du public et formation au service du développement durable.....		10

Introduction

1. À sa quatrième session, en 1996, la Commission du développement durable a lancé un programme de travail pour la mise en oeuvre du chapitre 36 d'Action 21¹, «Éducation, sensibilisation du public et formation»². Une version étoffée de ce programme de travail, qui comporte sept sous-programmes et 23 tâches, a été adoptée par la Commission à sa sixième session en 1998³. Le tableau présenté en annexe en donne un résumé. Le Secrétaire général a été prié de présenter un rapport sur sa mise en oeuvre à la Commission à sa septième session. Le présent rapport a été élaboré sous la direction de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), avec la contribution du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Conseil de la Terre et des organisations non gouvernementales de Pologne et du Zimbabwe. Compte tenu de la brièveté de la période à l'examen, l'accent a été mis sur les initiatives qui supposent une action à long terme et font intervenir les différents acteurs cités par la Commission. L'existence même d'un tel programme de travail international a des répercussions importantes. Elle montre que la communauté internationale, et en particulier les gouvernements, reste convaincue que l'éducation est indispensable à la réalisation du développement durable. Le programme de travail permet de mobiliser les différentes parties intéressées pour la réalisation d'objectifs communs, de fixer des priorités et de recenser les acteurs clefs.

I. Progrès réalisés dans la mise en oeuvre du programme de travail

A. Définition et diffusion de la notion d'éducation au service du développement durable et des principaux messages y afférents

2. Depuis le lancement du programme de travail en 1996, la perception de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation en tant qu'instruments essentiels de la réalisation du développement durable a énormément progressé. En tant que chef de projet, l'UNESCO a, jusqu'à présent, accordé la plus haute priorité à la tâche qui consiste à définir collectivement la notion en question. C'est pour ce faire qu'a été établi le document intitulé *Éduquer pour un avenir viable : une vision transdisciplinaire pour une action concertée*⁴, à l'élaboration duquel ont participé notamment tous les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, l'Alliance mondiale pour la nature, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des États américains (OEA). Ce document, traduit par l'UNESCO dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, a reçu un très bon accueil

de la part des pays. Plusieurs ont pris l'initiative de le reproduire et de le diffuser ou de le traduire dans d'autres langues. La Conférence internationale sur l'environnement et la société : l'éducation et la sensibilisation du public en matière de développement durable, organisée par l'UNESCO et le Gouvernement grec en décembre 1997, a également contribué à enrichir le débat sur la notion d'éducation au service du développement, en particulier entre les différentes entités actives dans le domaine de l'éducation en matière d'environnement (voir E/C.17/1998/19). Les actes de cette conférence ont été publiés à la fin de 1998 en version papier et en version CD-ROM et sont disponibles sur demande.

3. Les faits montrent que la notion n'est pas toujours bien comprise, ce qui fait qu'un même terme peut cacher des réalités différentes. Ce n'est pas très surprenant, dans la mesure où la notion d'éducation au service du développement cherche à regrouper tant de courants de pensée qui jusqu'à présent étaient considérés comme distincts. Parmi les idées fausses qui subsistent, on retiendra :

a) L'éducation **en matière de** développement durable est la même chose que l'éducation **au service du** développement durable. En fait, dans le premier cas, il s'agit de transmettre des informations sur les différents principes et questions relatifs au développement durable. Dans le second cas, qui est au cœur d'Action 21, il s'agit d'utiliser l'éducation, la sensibilisation du public et la formation pour réaliser le développement durable. L'éducation **au service du** développement durable fait partie intégrante des efforts visant à favoriser le développement social et économique, à lutter contre la pauvreté, à gérer l'utilisation des ressources naturelles, à promouvoir des modes de consommation et de production viables ou encore à maîtriser l'accroissement de la population;

b) La notion de développement durable recouvre surtout les questions d'environnement, donc «l'éducation au service du développement durable» est simplement une variante de «l'éducation en matière d'environnement». En fait, la protection de l'environnement n'est qu'un des éléments de la notion de développement durable;

c) L'éducation ne concerne que les ministères de l'éducation et le monde enseignant. En fait, tous les secteurs de la société sont à la fois acteurs et bénéficiaires de l'éducation au service du développement durable;

d) On entend par «éducation» l'enseignement scolaire dispensé aux enfants. En fait, l'éducation est aujourd'hui considérée comme un processus continu, scolaire ou non, qui concerne tous les âges.

4. Pour mettre un terme à ces idées fausses, l'UNESCO et ses partenaires poursuivent leurs efforts afin de préciser la notion d'éducation au service du développement et de la faire connaître par le plus grand nombre au moyen notamment de publications, de conférences et de réunions.

B. Examen des politiques nationales en matière d'éducation et réforme des systèmes éducatifs traditionnels

5. Ce volet du programme de travail a pour objectif de faciliter la réforme des systèmes éducatifs traditionnels que les gouvernements du monde entier jugent nécessaire.

1. Élaboration de politiques et stratégies nationales en matière d'éducation

6. À sa sixième session, la Commission du développement durable a invité les gouvernements et d'autres entités concernées par cette réforme à veiller à ce que les questions de développement durable soient au coeur du processus de réforme. Elle a engagé les gouvernements à élaborer, dans les cinq ans à venir, des déclarations de principe sur la réorientation du système éducatif dans l'optique du développement durable, et notamment à préciser les tâches à accomplir aux niveaux local, national et régional, afin que tous les acteurs comprennent bien leur rôle et responsabilités respectifs. La réforme se heurte à plusieurs obstacles : a) l'insuffisance des ressources consacrées à l'éducation, b) l'absence d'engagement politique concret qui soit à la hauteur de l'importance accordée à l'éducation et c) la sectorisation des systèmes scolaires, des programmes d'enseignement et des organismes publics chargés de définir et d'appliquer les politiques en matière d'éducation et de financer les programmes éducatifs.

7. Pour aider les gouvernements, l'UNESCO a lancé, en 1998, une initiative spéciale visant à favoriser la coopération interorganisations et la concertation au niveau national dans le cadre de son projet transdisciplinaire, «Éduquer pour un avenir viable». Cette initiative, à laquelle collaborent les coordonnateurs résidents, a pour but d'offrir un cadre permettant aux organismes des Nations Unies, aux institutions internationales et régionales, aux organismes régionaux et internationaux de financement, aux ministères nationaux, aux milieux de l'enseignement et aux organisations non gouvernementales de mener des actions concertées. L'objectif est de coordonner et, le cas échéant, de regrouper les mesures prises en matière d'éducation dans un pays donné. En 1998-1999, cette initiative est lancée à titre expérimental dans un petit nombre de pays, dont le Brésil, l'Égypte et la République dominicaine.

8. L'Évaluation de l'éducation pour tous à l'horizon 2000, entreprise par l'UNESCO et ses partenaires dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, organisée à Jomtien (Thaïlande) du 5 au 9 mars 1990, devrait aider les pays à revoir leurs politiques nationales et à réformer leurs systèmes éducatifs. Cinq réunions régionales auront lieu en 1999 et une conférence mondiale sera organisée au Brésil en l'an 2000. Il convient en outre de signaler le suivi de la cinquième Conférence internationale sur l'éducation des adultes, organisée par l'UNESCO à Hambourg en juillet 1997, le deuxième Congrès international sur la formation technique et professionnelle, qui sera organisé à Séoul en collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée en juin 1999, et la suite donnée au rapport présenté à l'UNESCO par la Commission internationale sur l'éducation pour le XXI^e siècle, présidée par Jacques Delors⁵.

2. Réforme de la formation des enseignants

9. À sa sixième session, la Commission du développement durable a engagé les gouvernements à veiller à ce qu'au cours des cinq ans à venir des mesures soient prises pour engager les quelque 60 millions d'enseignants du monde entier dans le processus de réforme. À la demande de la Commission du développement durable, l'UNESCO élabore actuellement des directives pour réorienter la formation des enseignants vers le développement durable. Un réseau d'établissements de formation d'enseignants a été créé à titre expérimental pour faciliter ce processus. Ce réseau permet aux établissements de mettre en commun les résultats de leurs recherches et de leurs expériences en matière de réforme. York University (Canada) crée actuellement une chaire de l'UNESCO sur la réorientation de la formation pédagogique vers le développement durable, qui aura pour fonction d'aider ce réseau. L'UNESCO prépare un programme d'autoformation sur le développement durable, destiné aux enseignants à titre individuel ou aux groupes d'enseignants, qui sera disponible sur Internet et sur CD-ROM dès le deuxième semestre de 1999. L'Association internationale de l'enseignement, qui représente 23 millions d'enseignants, a adopté une résolution ambitieuse sur le développement durable à son deuxième Congrès mondial qui s'est tenu à Washington en juillet 1998.

3. Réforme de l'enseignement supérieur

10. La Commission du développement durable a souligné que les établissements d'enseignement supérieur devaient adopter une perspective interdisciplinaire qui permette de traiter les questions de développement durable tant dans le cadre des cours que de la recherche. Cette question a été abordée lors d'une session extraordinaire organisée lors de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur convoquée par l'UNESCO à Paris en octobre 1998, en collaboration avec l'Université des Nations Unies (UNU) et l'Association internationale des universités. La déclaration et le plan d'action adoptés à cette conférence soulignent l'importance du développement durable. Quelque 30 chaires de l'UNESCO pour le développement durable ont été créées dans des universités du monde entier. Les actes de la réunion Banque mondiale-UNESCO sur l'organisation du savoir au service du développement durable d'un point de vue environnemental et social (octobre 1997) ont été publiés en avril 1998 et largement diffusés par les deux organisations.

C. Intégration de l'éducation dans les stratégies nationales et les plans d'action en faveur du développement durable

11. L'éducation, la sensibilisation du public et la formation doivent faire partie intégrante des stratégies et plans régionaux, nationaux et locaux. L'UNESCO, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le PNUD, a lancé une étude des stratégies et plans régionaux et nationaux pour déterminer si les questions d'éducation sont dûment prises en compte. Cette étude, qui paraîtra en 1999, comprendra une analyse de l'ampleur et de la qualité des informations disponibles. On peut d'ores et déjà constater que les rapports des pays font apparaître différentes interprétations

de la notion d'éducation au service du développement durable, et l'on retrouve donc les confusions dont nous avons déjà parlé. Dans le cadre du programme Capacités 21, le PNUD aide 70 pays en développement à renforcer leurs capacités de manière à intégrer les principes d'Action 21 dans leurs plans d'action nationaux. L'Alliance internationale pour la nature, le World Resources Institute et de nombreuses autres organisations non gouvernementales, ainsi que le milieu de l'enseignement, ont aussi fait pression pour que les questions d'éducation soient intégrées aux stratégies et plans.

12. Les participants au deuxième Sommet des Amériques (Chili, avril 1998) ont souligné que l'éducation est au coeur du processus de développement. Un document intitulé «Éducation pour un avenir viable aux Amériques», élaboré conjointement par l'UNESCO et l'OEA avec l'aide d'experts de la région, a été présenté à la réunion des ministres de l'éducation des Amériques (Brésil, juillet 1998). Les ministres ont adopté une résolution où ils appuient l'éducation au service du développement durable et approuvent le Programme interaméricain pour l'éducation, qui comprend un nouveau projet multinational sur l'éducation au service de la citoyenneté et de la viabilité dans les sociétés pluriculturelles.

D. L'éducation au service de modes de consommation et de production rationnels

13. La Commission du développement durable est convaincue que l'éducation a un rôle essentiel à jouer dans la promotion de modes de consommation et de production viables. La question n'a pas encore été vraiment approfondie et il reste encore beaucoup à faire pour définir des paramètres et des priorités. Là encore, il faut définir avec précision les notions, et faire la distinction entre l'éducation **en matière de** et l'éducation **au service de**, la seconde ayant pour objectif final de modifier les valeurs et les modes de vie. Le document intitulé «Éduquer pour un avenir viable», élaboré par l'UNESCO, aborde cette question dans le chapitre consacré aux modes de consommation viables. Une session extraordinaire sur les modes de vie viables a été organisée dans le cadre de la Conférence de Thessalonique en décembre 1997. Les actes de cette session reprennent les sept exposés présentés sur le sujet.

14. Des progrès supplémentaires ont été réalisés en septembre 1998 lors d'un atelier de l'OCDE sur le rôle de l'éducation dans la promotion de modes de consommation rationnels. Le PNUE organise une réunion internationale d'experts sur la publicité et la consommation viable en janvier 1999. L'UNESCO a lancé un programme pilote au Brésil à l'intention des petites et moyennes entreprises. Un ouvrage résumant les 30 meilleures pratiques recensées par ce programme, qui a permis d'offrir à plus de 6 000 personnes 40 heures de formation, paraîtra au deuxième semestre de 1999.

E. Promotion des investissements dans le domaine de l'éducation

15. Pour que l'éducation puisse contribuer au maximum à la réalisation du développement durable, il est indispensable qu'elle bénéficie d'investissements suffisants. Il faut en conséquence déterminer a) si les investissements réalisés jusqu'à présent suffisent à répondre aux besoins du pays et b) si les investissements existants tiennent bien compte de la nouvelle conception de l'éducation en tant qu'instrument permettant de réaliser des objectifs politiques, sociaux et économiques. Les institutions financières internationales et régionales investissent déjà dans l'éducation, généralement dans le cadre de prêts ou d'aides plus généraux. Il conviendrait également d'examiner si les investissements du secteur privé, y compris dans les programmes de formation, répondent aux critères énoncés. Les gouvernements et la communauté internationale doivent en outre tenir compte des incidences graves des crises économiques, et notamment de la crise asiatique, sur l'éducation de base, en particulier dans les zones rurales. En fin de compte, il faut que toutes les parties concernées par l'éducation coordonnent les investissements de sources diverses au niveau national pour favoriser une évolution rapide du système éducatif du pays.

F. Définition et diffusion de méthodes novatrices

16. À la demande de la Commission du développement durable, l'UNESCO a poursuivi l'élaboration du Registre international de méthodes novatrices pour encourager l'éducation, la sensibilisation du public et la formation dans la perspective de la viabilité, en coopération avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, Environnement-Canada et le programme canadien «L'homme et la biosphère». Ce registre fonctionnera comme un système d'échange d'informations constitué de réseaux obéissant à un protocole commun. Depuis la sixième session de la Commission, on a mis au point un prototype composé d'un site international révisé, d'un réseau national de démonstration et de maquettes de réseaux régionaux et institutionnels. En janvier 1999 se tiendra un atelier sur l'élaboration d'un réseau canadien dans le cadre du Registre. Par la suite, le système sera essayé dans quelques pays de culture différente et ayant atteint des degrés de développement différents. Il devrait être intégralement mis en oeuvre à la fin de 1999, une fois que l'UNESCO aura défini des principes d'utilisation à l'intention des utilisateurs potentiels.

G. Sensibilisation du public

17. Même si un sous-programme distinct a été consacré à la sensibilisation du public, cette question se retrouve aussi dans d'autres sous-programmes. La priorité a été donnée à l'organisation de campagnes d'information visant à faire comprendre les principes du développement durable et les enjeux. L'accent a été mis sur la traduction dans les faits des articles

relatifs à l'éducation de la Convention sur la diversité biologique⁶, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁷ et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique⁸, ainsi que sur la création d'une synergie entre ces conventions. Depuis la sixième session de la Commission du développement durable, l'UNESCO, le PNUE, l'Alliance mondiale pour la nature et les secrétariats des conventions citées ont lancé plusieurs initiatives dans ce but, à l'intention de pays ou de régions spécifiques ou de groupes ou de secteurs spécifiques de la société. Il est à espérer que le Registre permettra de mieux appréhender la situation et de mettre en lumière les expériences les plus probantes.

II. Suivi intégré des conférences et conventions des Nations Unies

18. À sa sixième session, la Commission du développement durable a inscrit la mise en oeuvre du programme de travail dans le contexte du suivi intégré des grandes conférences des Nations Unies des années 90 et des conventions postérieures à la Conférence de Rio. L'UNESCO publiera, au début de 1999, une analyse détaillée et une synthèse de tous les plans d'action et conventions, qui met en évidence les priorités et thèmes communs à ces différents instruments en matière d'éducation. Si les relations qui existent entre les plans et les conventions apparaissent clairement, il est plus difficile de créer des passerelles entre les différents instruments lorsqu'il s'agit de les mettre en oeuvre et d'en suivre l'application. Le présent rapport traite également de cette question. L'initiative interinstitutions lancée par l'UNESCO a pour objectif de fournir le cadre d'un suivi intégré au niveau national.

III. Questions stratégiques relatives à la mise en oeuvre du programme d'action

19. Il serait bon, au moment de mettre en oeuvre le programme de travail de la Commission et d'examiner les possibilités d'aller de l'avant, de garder à l'esprit certaines questions stratégiques qui se sont fait jour au fil des ans.

20. L'éducation au service du développement durable a avant tout pour objectif de modifier les valeurs, les comportements et les modes de vie. Ce type de changement qualitatif ne se prête pas facilement à une évaluation quantitative. La dimension culturelle ne fait qu'ajouter à la complexité du problème.

21. Pour parvenir aux résultats souhaités (modification des modes de vie, réforme des systèmes éducatifs, révision des programmes scolaires), il faudra sans doute 20 ans ou plus. Dans l'immédiat, il importe d'amorcer un processus de changement qui, dans la plupart des pays, devrait s'intensifier avec le temps.

22. L'éducation est le reflet de la société, de ses valeurs, ses buts et ses priorités. Il faut donc en faire le miroir du type de société à laquelle nous aspirons. En dernière analyse, pour changer l'éducation, il faut que la société change.

23. Il est clair que, comme le souligne la Commission du développement durable dans la décision qu'elle a prise à sa sixième session, l'éducation, et donc l'application du programme d'action, relève au premier chef de la responsabilité des gouvernements et des autres acteurs nationaux et locaux. Il revient à la communauté internationale de faciliter le processus. La réussite de l'exécution du programme de travail repose sur la volonté politique de favoriser le changement. Il est également nécessaire de veiller à la continuité des mesures prises pendant une période suffisamment longue pour permettre à ce processus complexe et difficile d'aboutir.

24. Certes, les gouvernements ont souligné l'importance qu'ils attachaient à l'éducation en général et au programme de travail de la Commission du développement durable en particulier, mais ils n'ont pas consacré de ressources supplémentaires à son exécution.

IV. Autres mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour faciliter l'exécution du programme de travail

25. En tant que chef de projet, l'UNESCO a pris un certain nombre de mesures pour faire connaître le programme de travail de la Commission. Ainsi, elle est en train de préparer une page de son site Web consacré au programme et une brochure. Elle s'emploie à contacter tous les gouvernements et les autres acteurs de la communauté internationale concernés par cette question pour attirer leur attention sur le programme de travail et les encourager à l'exécuter et à oeuvrer en collaboration.

26. Par décision de sa conférence générale à la fin de 1997, l'UNESCO a intégré le programme de travail de la Commission dans son programme et son budget. La responsabilité de l'exécution du programme de travail a été confiée, au sein de l'UNESCO, au projet transdisciplinaire «Éduquer pour un avenir viable», groupe intersectoriel créé en 1994 à titre expérimental pour mobiliser l'ensemble de l'organisation en faveur de l'éducation au service du développement durable, dans le cadre du suivi des conférences et conventions des Nations Unies. Tous les programmes de l'UNESCO relatifs à l'éducation, à la science, à la culture et à la communication contribuent donc à l'exécution du programme de travail de la Commission.

Notes

Annexe

Programme de travail de la Commission du développement durable : éducation, sensibilisation du public et formation au service du développement durable

<i>Domaines prioritaires</i>	<i>Tâches</i>	<i>Acteurs clefs cités par la Commission</i>
A. Définition et diffusion de la notion d'éducation au service du développement durable et des principaux messages y afférents	A.1 Appliquer les dispositions du chapitre 36 et le programme de travail de la Commission du développement durable dans le cadre du suivi intégré des conférences et conventions des Nations Unies	UNESCO, autres organismes des Nations Unies, gouvernements, grands groupes
	A.2 Continuer à définir et à diffuser la notion et les messages clefs, en particulier aux niveaux régional et national	UNESCO
B. Examen des politiques nationales en matière d'éducation et réforme des systèmes éducatifs traditionnels	B.1 Élaborer des politiques et stratégies visant à réorienter les systèmes éducatifs traditionnels vers le développement durable	Pouvoirs publics à tous les niveaux
	B.2 Inscrire les objectifs de développement durable dans les programmes scolaires	Pouvoirs publics à tous les niveaux
	B.3 Élaborer des directives pour la réorientation de la formation des enseignants	UNESCO
	B.4 Réorienter la formation des enseignants	Pouvoirs publics à tous les niveaux
	B.5 Adopter une approche interdisciplinaire dans le cadre des cours comme des travaux de recherche	Établissements d'enseignement supérieur
	B.6 Étudier comment la réforme de l'enseignement supérieur peut contribuer à la réalisation du développement durable	Participants à la Conférence (octobre 1998); UNESCO
C. Intégration de l'éducation dans les stratégies nationales et les plans d'action en faveur du développement durable	C.1 Faire de l'éducation et de la sensibilisation du public des composantes importantes des stratégies et plans d'action régionaux, nationaux et locaux en faveur du développement durable	Pouvoirs publics
	C.2 Compléter l'étude sur les stratégies et plans d'action régionaux et nationaux existants	UNESCO, PNUD, Département des affaires économiques et sociales
	C.3 Intégrer les questions d'éducation à tous les niveaux des stratégies nationales et locales	Pouvoirs publics à tous les niveaux
	C.4 Intégrer la question de l'équilibre entre les sexes et de l'autonomisation des femmes aux stratégies nationales relatives à l'éducation	Pouvoirs publics

Domaines prioritaires	Tâches	Acteurs clefs cités par la Commission
D. L'éducation au service de modes de consommation et de production rationnels dans tous les pays	D.1 Sensibiliser le public aux conséquences, du point de vue de la viabilité, des modes de consommation et de production existants; utiliser les outils éducatifs et tenir compte des observations des consommateurs lors de l'élaboration des politiques; élaborer et faire appliquer des instruments sociaux; poursuivre l'élaboration d'indicateurs	Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, UNESCO, PNUE, OCDE
	D.2 Recenser les meilleures pratiques dans le domaine des médias et de la publicité	Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, Chambre de commerce internationale, syndicats, société civile
	D.3 Faire rapport à la Commission à sa septième session sur les progrès réalisés	Secrétaire général de l'ONU
E. Promotion des investissements dans le domaine de l'éducation	E.1 Examiner les montants investis actuellement dans l'éducation du point de vue du développement durable	PNUD, Banque mondiale, autres institutions financières internationales
F. Définition et diffusion de méthodes novatrices	F.1 Poursuivre l'élaboration du registre international électronique	UNESCO
	F.2 Créer des alliances, associations et réseaux internationaux et régionaux d'établissements d'enseignement et de formation et d'organismes professionnels et renforcer les réseaux existants	Non précisé
	F.3 Renforcer les réseaux et partenariats	Pouvoirs publics
	F.4 Recenser et utiliser les connaissances traditionnelles	Non précisé
G. Sensibilisation du public	G.1 Renforcer les capacités en matière de sensibilisation du public et de diffusion de l'information	Pouvoirs publics

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² *Documents officiels du Conseil économique et social, 1996, Supplément No 8 (E/1996/28), chap. I, sect. C, décision 4/11.*

³ *Ibid., 1998, Supplément No 9 (E/1998/29), chap. I, sect. B, décision 6/3, sect. C.*

⁴ Paris, UNESCO, novembre 1997 (EPD-97/CONF.401/CLD.1).

⁵ *L'éducation : un trésor est caché dedans* (Paris, UNESCO, 1996).

⁶ Voir Programme des Nations pour l'environnement, *Convention sur la diversité biologique* (Centre

d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière), juin 1992.

⁷ A/AC.237/18 (Part II)/Add.1 et Corr.1, annexe I.

⁸ A/49/84/Add.2, annexe, appendice II.